

Xxxxxx ne veut pas clôturer un crédit qui est payé

Par alléluiah, le 13/07/2022 à 15:49

bonjour

j'ai effectué un achat sur zzzzez avec paiement en 10 fois.L'organisme qui gère les crédit chez zzzzz est xxxxxx Ma dernière mensualité a été prélevé le 5 juillet 2022

Ce que je ne savais pas c'est que sur mon compte xxxxxx il y a une option de crédit que je n'ai pas demandé est dont le montant est de 1500 eur c'est ni plus ni moins qu'un crédit revolving cela ne me plait pas du tout puisque je ne compte pas utiliser ces 1500 eur mais ils sont toujours là

La première fois j'ai demander à celle de xxxxxx de me faire disparaître ce crédit de mon compte car cela n'a rien à voir avec un paiement en 10 fois

La dame m'a expliqué que on n'y peut rien car qd le paiement s'effectue en 10 fois cela passe automatiquement en crédit à la consommation (déjà est-ce vrai?)

mais que des que vous aurez payez la dernière mensualité on l'enlevera de votre compte

la derniere mensualité étant payée le crédit apparait toujours

Du fait que ce crédit est toujours présent j'ai demandé à xxxxxx de me clôturer une bonne fois pour toute mon compte et l'effacer et le monsieur de xxxxxx m'a répondu selon la législation en vigueur je ne peux le clôturer il faut attendre jusqu'à 12 mois après le paiement de la dernière mensualité pour clôturer le compte car il doit pouvoir être consultable et vérifiable donc ma question est est-ce que cette affirmation est vrai et est-ce qu'ils ont droit de ne pas satisfaire ma demande ?

voilà explication un peu longue mais il me fallait être le plus explicite possible

merci pour votre réponse

Par Marck.ESP, le 13/07/2022 à 16:01

Bonjour

Le délai de 1 an concerne le dossier non utilisé.

Dans votre cas, il existe toujours et peut prendre fin à votre demande expresse, par courrier R/AR.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, il serait bon de vous mettre en rapport avec l'AFUB ou une association de défense des consommateurs.

Par alléluiah, le 13/07/2022 à 16:22

ok merci parceque ce sont des malins et que ils essaient tjs de tenter les personnes et au pire je me tournerai vers mon assurance juridique et d'ailleurs je vais bien leur stipuler

Par Marck.ESP, le 13/07/2022 à 16:31

Voilà... Bonne suite à vous